

E 2001 (D) 3/259

*Le Ministre de Suisse à Rome, P. Ruegger,  
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*

L

Rome, 26 février 1941

La situation des Suisses de l'Italie méridionale devient de plus en plus préoccupante<sup>1</sup>. Certes, en quelques cas, des sursis de départ donnés à nos compatriotes ont été prorogés, ou bien encore on ne parle plus – ce qui est bon

---

1. *Le 8 février, le Ministre Ruegger a informé le Département politique de la décision des autorités italiennes d'éloigner les Suisses résidant en Italie méridionale.*

*Le même jour, le Conseiller fédéral Ph. Etter, en l'absence de Pilet-Golaz, a reçu le Ministre Tamaro, pour lui demander des explications: 17.00 erscheint bei mir in meinem Büro, auf meine Einladung hin, Hr. Minister Tamaro. Ich teile ihm mit, dass wir heute morgen die Mitteilung erhalten haben, dass alle Schweizer auf Südtalien innert einer Frist von 48 Stunden ausgewiesen werden sollten. Es handle sich nach meinen Informationen um ca. 2000 Schweizer, die zum grossen Teil schon seit vielen Jahren dort ansässig seien und sich zum Teil in angesehenen und führenden Stellungen befänden. Diese Schweizer würden durch die Ausweisung schweren Scha-*

signe – d'autres cas, et le Ministère des Affaires étrangères ne cesse de répéter, par la bouche de ses Chefs de service compétents, que « nous verrons bien combien de cas s'arrangeront ». Mais ce sont là des réactions en face de nos protestations continuelles. De notre côté, nous voyons chaque jour, confirmés par écrit, des refus à des Suisses du « Mezzogiorno » de regagner leur foyer.

Ce qui est particulièrement sérieux, c'est aujourd'hui la situation des Suisses de Bari. En appuyant les démarches continuelles de mes collaborateurs, j'en ai parlé entre autres à l'Ambassadeur Giannini, au Ministre Vidau et Pietromarchi, etc. Tout le monde veut se montrer plein de bonne volonté, mais – à tout le moins pour Bari – l'Autorité militaire semble se montrer assez inflexible. Si je n'avais pas insisté pour le départ dimanche dernier de M. le Consul Brenni à Bari, nos compatriotes de cette ville auraient déjà dû partir. Le Préfet a fait confiance à l'assurance que j'avais reçue verbalement du Ministère des Affaires étrangères, et que M. Brenni lui a transmise, que la mesure serait suspendue... Or, en réalité, jusqu'à maintenant et malgré cette assurance des Affaires Etrangères, aucun avis n'a été donné au Préfet de Bari. Vous voyez dans quel gâchis se trouve l'Italie méridionale.

Malgré tous nos efforts, j'ai bien peur qu'il sera difficile de tenir notre position à Bari. Le Ministère ne cesse de dire qu'il s'agit d'un départ temporaire d'un mois ou d'un mois et demi, mais nous savons ce que cela veut dire. En fait une tradition ancienne serait rompue bien que le nombre des Suisses de Bari ne soit pas considérable (une trentaine environ).

Dans le post-scriptum à ma lettre du 22 février<sup>2</sup>, j'avais indiqué « qu'il fallait évidemment faire en sorte qu'une communication relative à la fermeture des Consuls en Italie méridionale ne soit pas reçue par nous ». Connaissant nos réactions, le Palais Chigi a pensé être « malin », ainsi que me l'apprend votre lettre du 23 février<sup>3</sup> dont je vous restitue l'annexe, en notifiant directement au Conseil fédéral la « nécessité de transférer provisoirement à Rome ou au nord de Rome tous les bureaux consulaires dans l'Italie méridionale ».

Cette communication ayant été faite, je me permets de prier le Département d'écarter immédiatement et aussi fermement que possible la communication de la Légation d'Italie. Sans avoir, hélas! le temps de vous soumettre un projet de réponse revu, je voudrais vous envoyer ci-joint un projet hâtivement dicté<sup>4</sup> à la teneur générale de laquelle il faudrait, à mon sens, s'en tenir. Je vous assure que notre seule chance de sauver du moins certaines positions importantes

---

den erleiden. Ich berief mich auf unsere Niederlassungsverträge und ersuchte Herrn Minister Tamaro dringend, bei seiner Regierung alles zu tun, um die angekündigte Massnahme rückgängig zu machen.

Hr. Tamaro bemerkte zunächst, dass es sich nicht um eine gegen die Schweizer gerichtete Massnahme handle, sondern um eine generelle, auf alle Ausländer sich beziehende Verfügung. Die Berufung auf den Niederlassungsvertrag sei nicht stichhaltig, da es sich um eine Kriegsmassnahme handle. Hr. Tamaro erklärt sich bereit, meine Démarche sofort nach Rom zu melden. Eventuell könnten wenigstens für jene Schweizer, die schon seit langem dort ansässig seien, Erleichterungen erreicht werden.

2. *Non reproduit.*

3. *Non reproduit* (E 2200 Rom 24/14).

4. *Non retrouvé.*

réside maintenant dans une attitude tranchante, claire et nette. Toute concession économique et financière donnée à l'Italie doit dépendre, comme je vous l'écris à part, d'un règlement préalable et satisfaisant de la situation des Suisses du «Mezzogiorno».

J'ajoute que toutes les conversations de ces derniers jours avec des fonctionnaires italiens nous confirment dans la conviction que tout signe de fléchissement devant les demandes italiennes serait considéré comme de la faiblesse<sup>5</sup>.

---

5. *La fermeté souhaitée par Ruegger est approuvée par la Délégation des Affaires étrangères du Conseil fédéral, comme le montre le télégramme du 6 mars envoyé par le DPF à la Légation de Suisse à Rome: Nummer 59. Bundesrätliche Delegation stimmt zu, dass Anlass Clearingvorschusses benützt werden solle, Entfernung Schweizerkolonie Süditalien zu verhindern suchen. Nicht als politische Bedingung, an die formell Gewährung Clearingvorschusses geknüpft würde, wohl aber in dem Sinne zur Geltung zu bringen, dass es Schweiz nicht wohl möglich und zumutbar, Italien Vorschuss einzuräumen für vermehrte Warenbezüge im Moment wo allgemeine schweizerische und gerade auch wirtschaftliche Interessen in Italien durch Entfernung Schweizerkolonien schwer betroffen würden. Aus diesem Begehren ergibt sich notwendig dasjenige Beibehaltung Konsulate. Note im Sinne Ihres Entwurfes an italienische Gesandtschaft gerichtet, Kopie folgt. Äusserstenfalls wären Anstrengungen auf Kolonie und Konsulat Neapel zu konzentrieren.*